

Les élections européennes

La construction européenne a débuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et a permis non seulement de mettre fin aux conflits entre pays voisins, mais aussi de rebâtir un continent en ruine.

Aujourd'hui, les élections européennes sont pourtant considérées comme des scrutins aux enjeux lointains et secondaires. Le rôle des institutions européennes et le pouvoir réels des eurodéputés ne sont pas très connus.

Pourtant 80% de la législation nationale est conçue au niveau européen. Les politiques menées par l'Union ont un impact direct sur notre vie quotidienne. L'exemple le plus significatif est bien entendu la libre circulation, mais l'Europe nous influence également dans les domaines de l'Education, de la Culture, de l'Environnement, de l'Emploi, de la Santé publique, etc

Tous les résidents du Luxembourg de nationalité européenne peuvent voter soit pour les députés de leur pays d'origine, soit pour ceux du Grand-Duché. Attention, vous avez le choix, mais vous ne pouvez pas voter dans les 2 pays !

Si vous souhaitez voter pour les députés luxembourgeois, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune de résidence, à condition d'avoir 18 ans le jour des élections. Aucune condition de résidence n'est requise.

L'inscription peut se faire par dépôt électronique via le site myguichet.lu ou directement à la commune. Pour les élections européennes de 2019, la date limite est fixée au 28 février 2019. Attention ! Elections européennes, élections communales, 2 listes électorales différentes

Une fois inscrit, le vote est obligatoire. Les élections se font au suffrage universel direct. Le Luxembourg constitue une circonscription électorale unique.

Les groupements politiques constituent des listes de candidats. Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire, c'est-à-dire 6 pour le Luxembourg. Le vote peut être exprimé soit par suffrage de liste, soit par suffrage nominatif.

Les candidats qui auront le plus de voix seront élus, quel que soit le parti qu'il représente, c'est le principe de la représentation proportionnelle.

Les élections européennes se dérouleront dans l'ensemble des pays de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. Au Luxembourg, le vote aura lieu le 26 mai. Le Parlement européen est composé de 705 eurodéputés élus pour un mandat de 5 ans et répartis entre les Etats membres en fonction du nombre d'habitants. Chaque pays a un nombre fixe de sièges, allant de 96 pour l'Allemagne à 6 pour le Luxembourg, Chypre, et Malte.